

MODALITÉS DE RENTRÉE 2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES : À CONSERVER PAR LA FAMILLE

➤ CALENDRIER DE RENTRÉE

ACCUEIL DES ÉLÈVES

MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 : Classes de Seconde

Accueil des élèves internes Seconde :

8h : accueil des internes et de leurs familles à l'Internat par la Vie scolaire

8h40 : accueil des internes et de leurs familles salle polyvalente par le Proviseur

9h00 : Accueil de **TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE** par le professeur principal et l'ensemble de la communauté scolaire – Photo de classe

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 :

7h30 – 8h : Accueil des élèves internes Premières et Terminales

7h45 : accueil des nouveaux élèves de 1^{ère} et T[°] en salle polyvalente par le Proviseur

8h15 : Accueil de **tous les élèves** de Première et Terminale par les professeurs principaux.
Photo de classe

10h : Reprise des cours selon l'emploi du temps pour **toutes les classes (2nd, 1^{ère}, T[°])**

➤ OUVERTURE DES BUREAUX AU PUBLIC PENDANT LES VACANCES

⇒ Les bureaux seront ouverts jusqu'au 10 juillet 2026 et à partir du 24 août 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h



CARTE JEUNES : chaque élève doit être en possession de la carte jeune Région Occitanie. La demande est à faire au plus vite auprès de la Région. Elle servira pour entrer et sortir du lycée (accès badgé), manger au self, recevoir l'Ordilib et d'autres prestations offertes par La Région.

➤ MANUELS SCOLAIRES

La Région reconduit pour la rentrée 2026 la gratuité des manuels scolaires.

Les nouveaux manuels seront distribués dans la semaine de la rentrée selon un planning

➤ INFORMATION BOURSES

Campagne de bourses nationales 2026/2027

Une seule campagne de demandes de bourse nationale de lycée - ouverture courant octobre 2026 et fermeture fin novembre 2026

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

Par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h
en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr.

➤ TENUE DANS LES LABORATOIRES ET SALLES SPÉCIALISÉES

Le port des blouses en coton ou en tissu non inflammable est **OBLIGATOIRE** pendant les Travaux Pratiques. (CF RI Article 1).

➤ **CERTIFICATS DE SCOLARITÉ :** 3 certificats de scolarité vous seront remis **dans le courant de la 3^{ème} semaine après la rentrée**. Il vous appartient d'en faire des photocopies car il ne vous en sera pas fourni d'autres. (Ils sont acceptés par les organismes sous cette forme).